

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 88840 du 12 décembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »

NOR : INTJ1828664S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 21 novembre 2018,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Frugier Philippe	NIGEND : 164458
Schildknecht Damien	NIGEND : 193729
Tingault Christophe	NIGEND : 115331
Bernabo Frédéric	NIGEND : 163612

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Moguen Jean-Michel	NIGEND : 154408
Rubin Nicolas	NIGEND : 164995
Héno Michaël	NIGEND : 198498
Azam Cécile	NIGEND : 183219
Mariette Laurence	NIGEND : 153647
Nizan Anthony	NIGEND : 215835
Billard Sébastien	NIGEND : 157370

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Gutensohn Marc	NIGEND : 197363
Page Grégoire	NIGEND : 191192
MuinosBlanco Virginie	NIGEND : 188944
Prouvé Michel	NIGEND : 119575
Toselli Jean-Baptiste	NIGEND : 211616
Pauportez Sébastien	NIGEND : 221173
Dumont Jessica	NIGEND : 204631
Jolly Christophe	NIGEND : 126040
Péroult François	NIGEND : 125240
Derome Michel	NIGEND : 124772
Absalon Dagobert	NIGEND : 70239

Minatchy Jean-Luc NIGEND : 148 506
Savarit Frédéric NIGEND : 147 400
Anquet Jean-Michel NIGEND : 153 402
Baudrant Anne NIGEND : 129 374
Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :
Luart Yvon NIGEND : 158 957
Laurent Patrice NIGEND : 162 094

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
H. RENAUD